

AR Prefecture

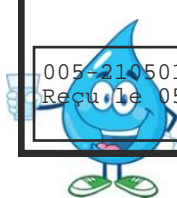
005-210501615-20230628-230317-DE
Reçu le 05/07/2023

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES



*RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
EXERCICE 2022*

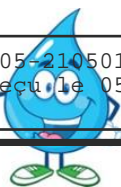




Sommaire

| | | |
|-----|---|----|
| 1 | Contexte local..... | 3 |
| 2 | Présentation du Service d'eau potable..... | 3 |
| 2.1 | Les ressources..... | 3 |
| 2.2 | Les réservoirs..... | 6 |
| 2.3 | Le réseau de La Salle Les Alpes..... | 8 |
| 2.4 | Nombre d'Abonnés..... | 10 |
| 2.5 | Volume d'eau produit..... | 10 |
| 2.6 | Volume d'eau vendu..... | 11 |
| 2.7 | Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 | 12 |
| 3 | Indicateurs financiers du service | 13 |
| 3.1 | Modalité de tarification..... | 13 |
| 3.2 | Evolution des tarifs pour une facture type de 120 m3 | 14 |
| 3.3 | Facture d'eau type (pour 120 m3)..... | 15 |
| 3.4 | Recettes | 15 |
| 4 | Indicateurs de Performance | 16 |
| 4.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie | 16 |
| 4.2 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 16 |
| 4.3 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | 16 |





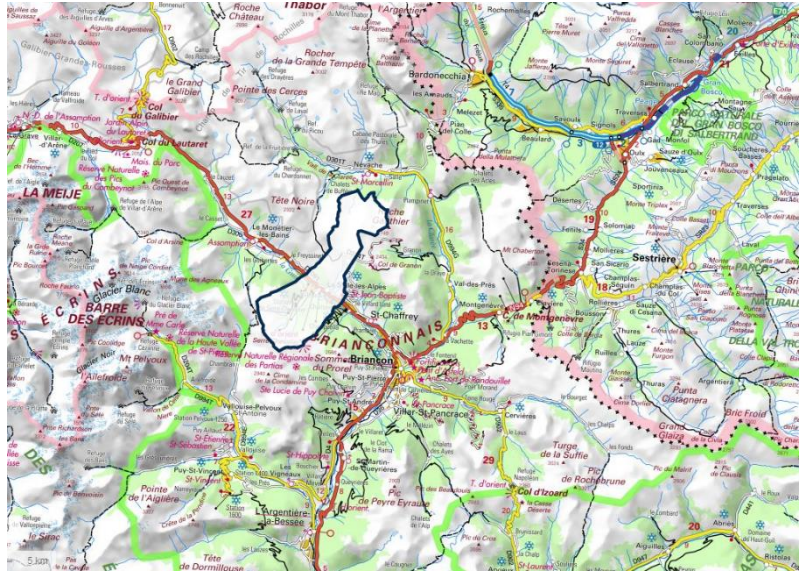
| | | |
|------|---|----|
| 4.4 | Rendement du réseau de distribution | 18 |
| 4.5 | Indice linéaire des volumes non comptés | 19 |
| 4.6 | Indice linéaire de consommation et de pertes..... | 20 |
| 4.7 | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | 21 |
| 4.8 | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 21 |
| 4.9 | Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité | 23 |
| 4.10 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 23 |
| 4.11 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | 24 |

Annexe



1 CONTEXTE LOCAL

La commune de La Salle Les Alpes est située dans le département des Hautes Alpes, à une altitude moyenne de 1400 m. Son territoire s'étend sur 35.42 km². Elle est rattachée à la Communauté de Communes du Briançonnais. La population municipale en 2022 dénombre 958 habitants.



2 PRESENTATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable du Chef-Lieu est alimenté par 3 réservoirs : Bessey, Saint Joseph et Villeneuve, alimentés par 8 des 14 captages. L'ensemble des réseaux est maillé.

2.1 LES RESSOURCES

La commune de la Salle les Alpes est alimentée en eau potable par 14 captages :

8 alimentent le Chef- Lieu, tandis que 6 autres alimentent les restaurants d'altitude.

Les captages qui alimentent le Chef-Lieu sont présentés dans les paragraphes qui suivent :



 **Captage de Saint-Joseph:**

Le captage de Saint Joseph est la source principale de la commune. Il est situé à une altitude de 2100 m. Son champ captant est composé de 3 drains. Le captage permet d'alimenter le réservoir de Saint Joseph. Un arrêté préfectoral de prélèvement datant de 2004 limite le débit prélevé à 100 m³/h.

**Captage de Saint-Joseph** **Captage des Sieyes:**

Le captage des Sieyes se situe à une altitude de 2000 m. Il permet d'alimenter le réservoir de Saint Joseph.

Le captage des Sieyes est doté d'un arrêté préfectoral datant de 2004, qui limite le débit prélevé à 26 m³/h.

**Captage des Sieyes** **Captage du Bessey:**

Le captage de Bessey se situe à une altitude de 1671 m. Il permet d'alimenter le réservoir du Bessey. Le captage dispose d'un arrêté préfectoral datant de 2004, qui limite le débit prélevé à 45 m³/h.

**Captage du Bessey**

✚ Captages du Gratar et du Verney:

Les captages du Verney et de Gratar sont situés respectivement à une altitude de 1605 m et 1680 m. Les eaux prélevées au captage du Gratar rejoignent celles de Verney, avant d'arriver au réservoir de Villeneuve.

Les deux captages ne disposent pas de compteur et sont en cours de mise en conformité.



◆ Captage de Gratar



◆ Captage de Verney

✚ Captages du Rochasset, Rocher Blanc et Clot du Borre:

Le captage de Rochasset est le plus haut des captages alimentant le réservoir de Villeneuve. Il est situé à une altitude de 1695 m. Les eaux captées se mélangent avec les eaux prélevées au captage du Rocher Blanc (1980 m d'altitude) au niveau d'une chambre située à une altitude de 1655 m.

Les eaux des deux captages précités, rejoignent les eaux prélevées au captage du Clot du Borre (1590 m d'altitude), au niveau d'une deuxième chambre avant l'arrivée au réservoir de Villeneuve.

Les trois captages ne disposent pas de compteur et sont en cours de mise en conformité.





◆*Captage de Clot du Borre*



◆*Captage de Rochasset*



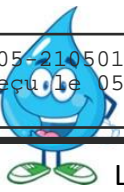
◆*Captage de Rocher Blanc*

2.2 LES RESERVOIRS

La distribution en eau potable sur le Chef-lieu de la commune de la Salle les Alpes est assurée par 3 réservoirs : Saint Joseph, Villeneuve et Bessey. Ces 3 réservoirs présentent une capacité totale de stockage de 1700 m³.

Ils sont situés à une même altitude de 1490 m, cela permet de maintenir un équilibre du niveau d'eau dans les 3 réservoirs.





Les 3 réservoirs du Chef-Lieu sont équipés d'un dispositif de chloration et d'une unité de traitement UV, qui assurent la désinfection de l'eau mise en distribution.

✚ Réservoir de Saint-Joseph:



Le réservoir de Saint-Joseph est équipé d'une cuve circulaire de 500 m³ semi-enterrée, comprenant une réserve incendie de 100 m³. Il est alimenté par les captages de Saint Joseph et des Sieyes.

✚ Réservoir du Bessey:



Le réservoir du Bessey est équipé de deux cuves circulaires de 100 m³ semi-enterrées. Il est situé à une altitude de 1890 m, et est alimenté par le captage du Bessey. Ce réservoir ne dispose pas de réserve incendie.

✚ Réservoir de Villeneuve:

Le réservoir de Villeneuve est équipé d'une cuve circulaire de 1000 m³ semi-enterrée comprenant une réserve incendie de 280 m³. Il est alimenté par 5 captages : Gratar, Verney, Rochasset, Rocher Blanc et Clot du Borre.



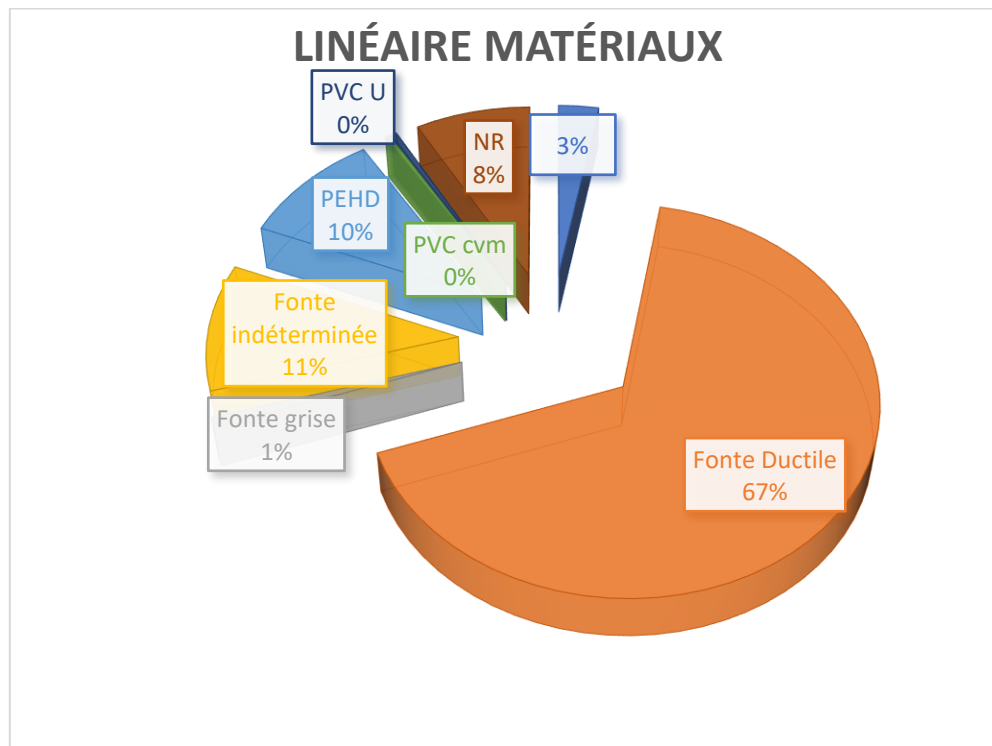
2.3 LE RESEAU DE LA SALLE LES ALPES

Le réseau de La Salle Les Alpes comprend en 2022 :

- ⇒ **1 092 abonnés,**
- ⇒ **32 094 mètres linéaires (ml) de réseaux de distribution (hors branchements)**

Les linéaires de conduite ainsi que leurs matériaux et diamètres sont précisés dans les tableaux et graphiques ci-après.

| | Linéaire (m) | Pourcentage |
|---------------------------------------|---------------|-------------|
| Acier | 905 | 2,82% |
| Fonte ductile | 21 447 | 66,83% |
| Fonte grise | 259 | 0,81% |
| Fonte indéterminée | 3 458 | 10,77% |
| PEHD | 3 207 | 9,99% |
| PVC cvm (chlorure de vinyle monomère) | 93 | 0,29% |
| PVC U (non plastifié) | 132 | 0,41% |
| Non répertorié NR | 2 593 | 8,08% |
| Total | 32 094 | 100% |



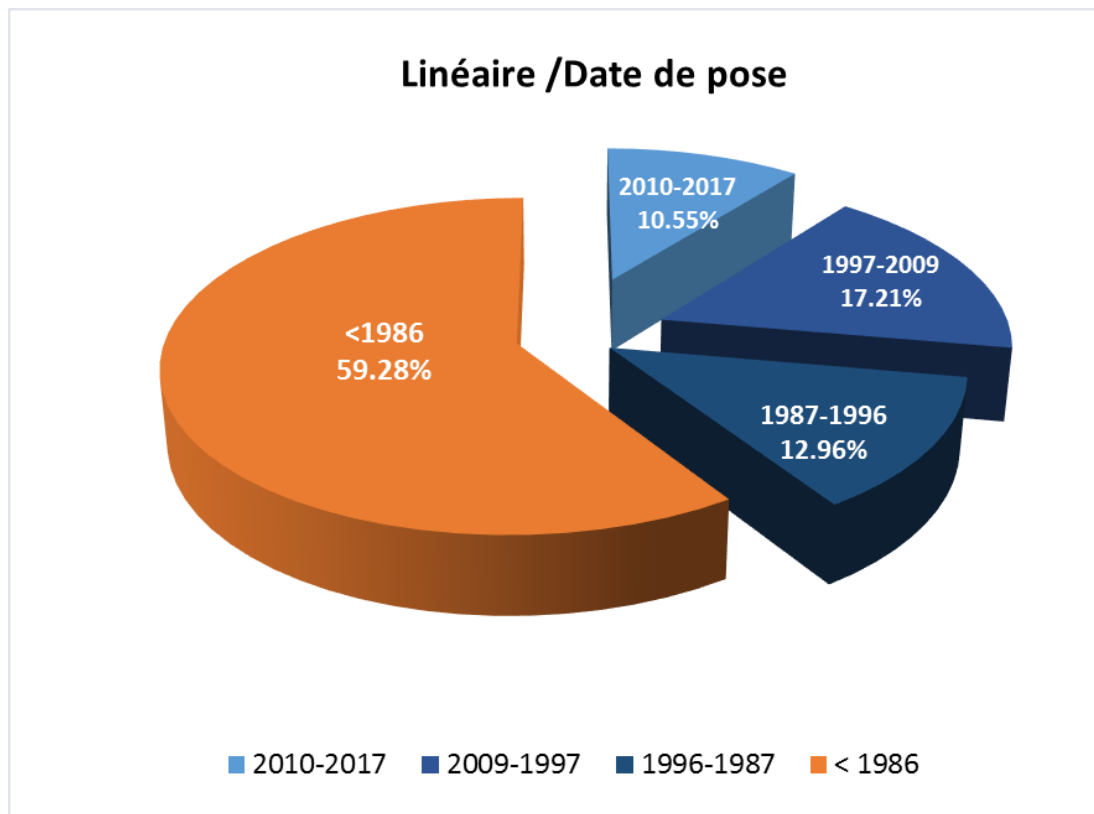
Distribution des linéaires de conduites en fonction de leurs natures



- Les réseaux d'alimentation en eau potable de la commune sont constitués principalement de fonte (67 % de fonte ductile, 1 % de fonte grise et 11 % en fonte indéterminée).
- Les autres types de matériaux présents sur les réseaux de la commune sont le PEHD : 10 % et l'acier : 3 %.
- Le type du matériau est indéterminé pour 8 % des canalisations.

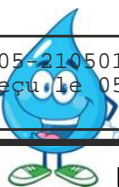
| Date de pose | Linéaire (m) | Pourcentage |
|--------------|---------------|-------------|
| 2010-2017 | 3 387 | 10,55% |
| 1997-2009 | 5 524 | 17,21% |
| 1987-1996 | 4 158 | 12,96% |
| <1986 | 19 025 | 59,28% |
| Total | 32 094 | 100% |

En ce qui concerne les dates de pose des matériaux, 60 % du linéaire a été posé avant l'année 1986, mettant en évidence le caractère vieillissant d'une grande partie des réseaux. Cependant, durant les 7 dernières années, la commune a engagé des travaux permettant de renouveler 11 % du linéaire de son réseau.



Distribution du linéaire en fonction de date de pose





Le réseau de transport d'eau comporte 6 brises charges qui permettent de casser la vitesse de l'eau : 3 entre la source et le réservoir de St Joseph, 2 en aval du captage de Rochasset et un en aval du captage du Bessey.

Les eaux distribuées sur la commune sont traitées par rayon UV et par chloration pour les réservoirs de Villeneuve, St Joseph, Bessey et seulement par UV pour les restaurants d'altitude : la Fermière et Aravet 2000.

2.4 NOMBRE D'ABONNES

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service.

Le service public d'eau potable desservait 1 092 abonnés au 31/12/2022 dont 180 Abonnés individualisés.

Cela correspond à une population touristique en période de pointe de 20 257 habitants au 31/12/2022.

L'évolution du nombre des abonnés de la commune est présentée dans le tableau ci-dessous :

| Année | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Abonnés | 996 | 1 010 | 1 064 | 1 090 | 1 096 | 1 092 |

Le nombre d'abonnés de la commune a augmenté de 9,64 % entre 2017 et 2022, en passant de 996 abonnés en 2017 à 1092 abonnés en 2022.

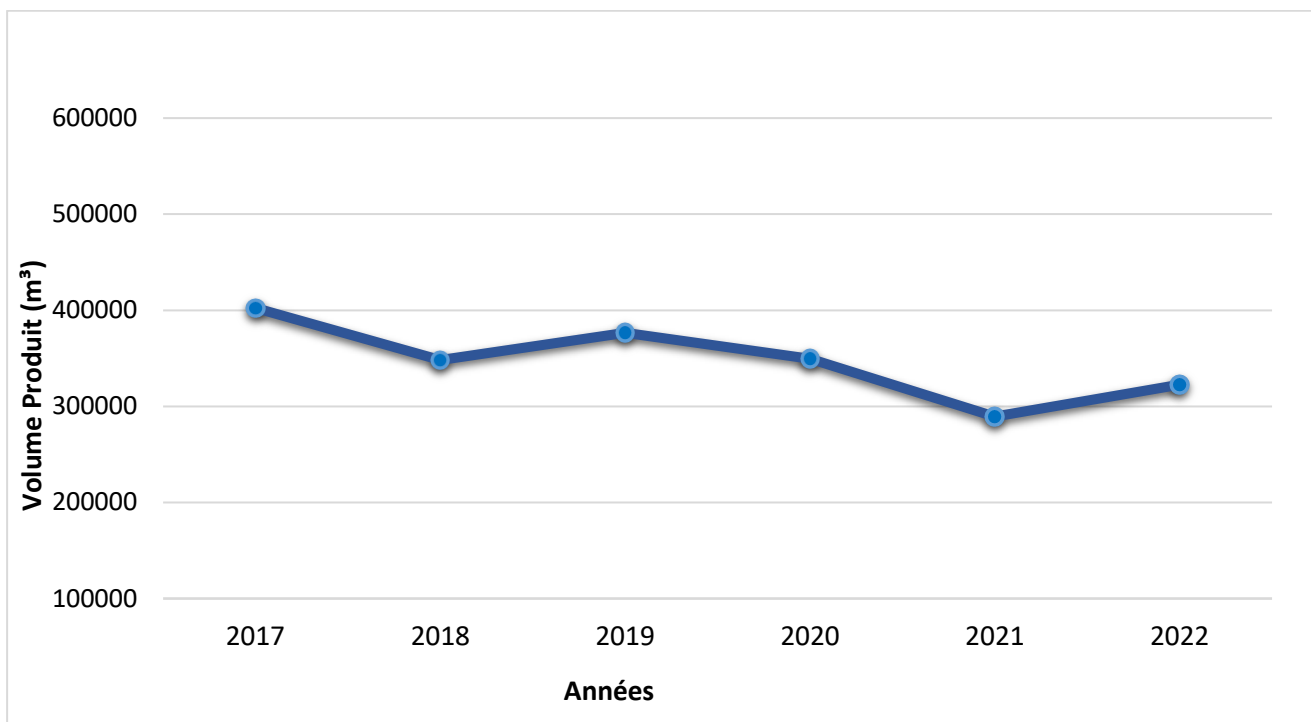
2.5 VOLUME D'EAU PRODUIT

Le service public d'eau potable de Salle Les Alpes a prélevé 322 630 m³ pour l'exercice 2022.

Ci-dessous, l'évolution du volume produit entre les années 2017 et 2022.

| Année | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Volume Produit (m ³) | 344 539 | 402 334 | 348 194 | 376 678 | 349 405 | 289 360 | 322 630 |





2.6 VOLUME D'EAU VENDU

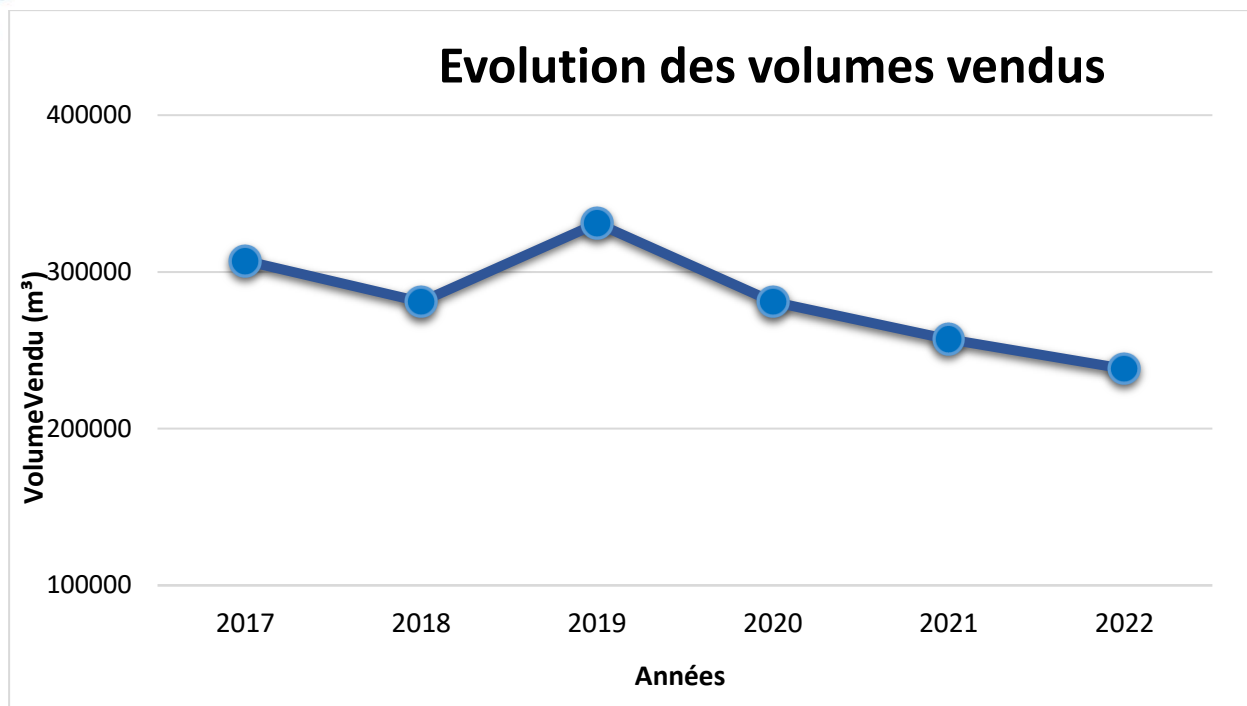
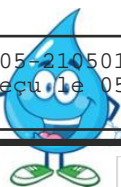
Le volume vendu est comptabilisé à partir des levés de compteurs chez les abonnés.

Durant l'exercice 2022, la commune a vendu 238 174 m³.

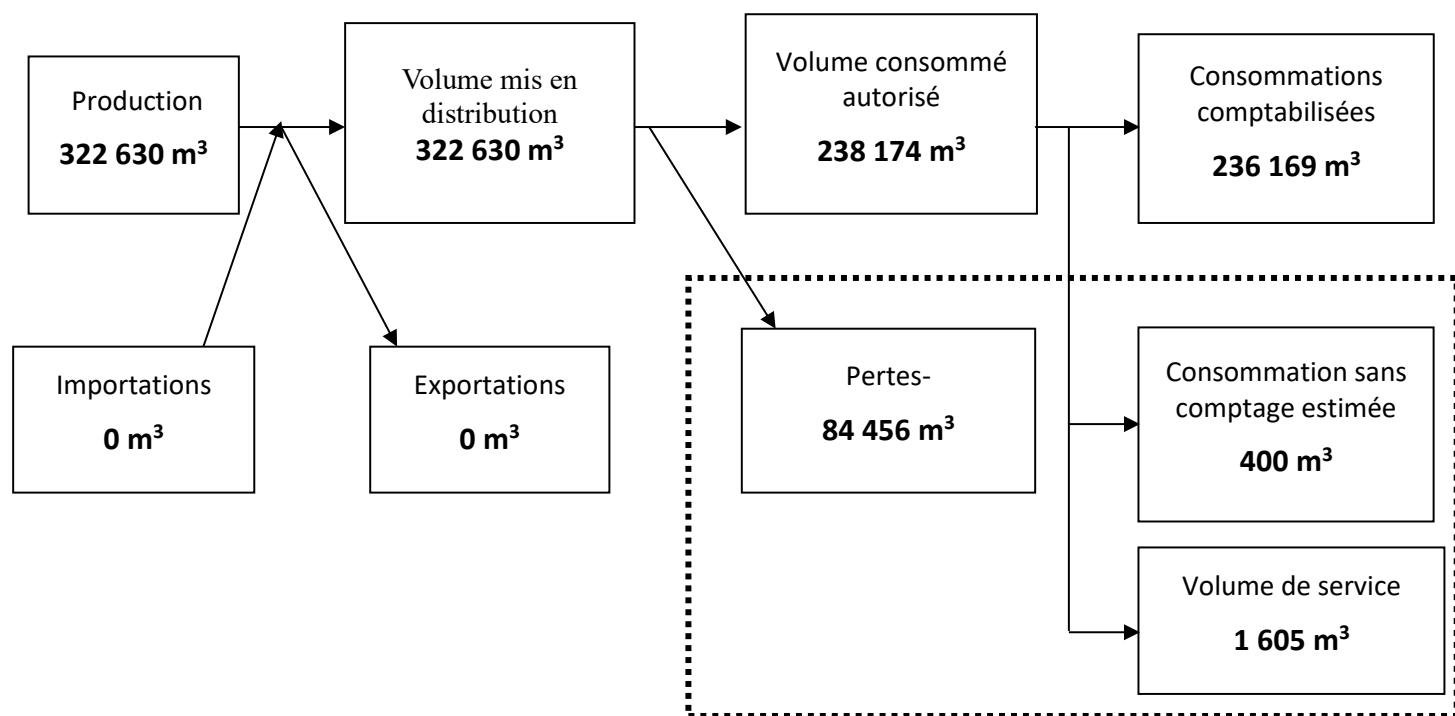
Ci-dessous, l'évolution du volume vendu entre les années 2017 et 2022.

| Année | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Volume Vendu (m ³) | 307 148 | 280 852 | 330 985 | 280 961 | 257 067 | 238 174 |





2.7 BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2022



3 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

3.1 MODALITE DE TARIFICATION

La facture comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement ...).

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service: **0 €** au 01/01/2021 **0 €** au 01/01/2022

| TARIFS | Au 01/01/2021 | Au 01/01/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Part de la collectivité | | |
| Part fixe usager domestique en €/an | 41 € | 46 € |
| Part proportionnelle €/m ³ tranche de 0 à 40 m ³ | 0,63 €/m ³ | 0,80 €/m ³ |
| Part proportionnelle €/m ³ tranche de 41 à 120 m ³ | 0,14 €/m ³ | 0,60 €/m ³ |
| Part proportionnelle €/m ³ tranche au-delà de 120 m ³ | 1,02 €/m ³ | 1,10 €/m ³ |
| Taxe et redevance | | |
| Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) | 0,06 €/m ³ | 0,06 €/m ³ |
| Pollution domestique (Agence de l'eau) | 0,28 €/m ³ | 0,28 €/m ³ |

Le budget de l'eau n'est pas assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés sont les suivantes :

- Délibération n°18-07-01 du 12 décembre 2018 pour les tarifs applicables au 01/01/2019.
- Délibération n°21-07-04 du 10 décembre 2021 pour les tarifs applicables au 01/01/2022.





3.2 EVOLUTION DES TARIFS POUR UNE FACTURE TYPE DE 120 M³

| TARIFS | Au 01/01/2021 | Au 01/01/2022 | Variation en % |
|--|---------------|---------------|----------------|
| Part de la collectivité | | | |
| Part fixe usager domestique en €/an | 41,00 € | 46,00 € | 12,20 % |
| Part proportionnelle tranche de 0 à 40 m ³ | 25,20 € | 32,00 € | 26,98 % |
| Part proportionnelle tranche de 41 à 120 m ³ | 11,20 € | 48,00 € | 328,57% |
| Montant de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité | 77,40 € | 126,00 € | 62,80 % |
| Taxe et redevance | | | |
| Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) | 7,20 € | 7,20 € | 0 % |
| Pollution domestique (Agence de l'eau) | 33,60 € | 33,60 € | 0 % |
| Montant des taxes et redevances pour 120 m ³ | 40,80 € | 40,80 € | 0 % |
| TOTAL | 118,20 € | 166,80 € | 41,12 % |
| Prix au m ³ | 0,99 € | 1,39€ | 40,40 % |

La relève des volumes consommés et la facturation sont effectuées avec une fréquence annuelle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 238 174 m³ (257 067 m³ en 2021).



3.3 FACTURE D'EAU TYPE (POUR 120 M3)



COMMUNE LA SALLE LES ALPES

MONTANT DE LA FACTURE EAU POTABLE CONSOMMATION 2022

| | Quantité | Prix Unitaire € Ht | Montant Consommation € Ht | Montant Abonnement et autres € Ht | Sous Totaux € Ht | Taux TVA % |
|--|--------------------|-----------------------|---------------------------------|--|---------------------|---------------|
| DISTRIBUTION DE L'EAU | | | | | 126,8 | |
| Abonnement | | | | | | |
| Redevance eau La Salle Les Alpes | 1 | 46 | | 46 | | 0,0 |
| Consommation | | | | | | |
| Consommation eau part commune | | | | | | |
| T1 de 0 M3 à 40 M3 | 40 m ³ | 0,80 | 32 | | | 0,0 |
| T2 de 40 à 120 M3 | 80 m ³ | 0,60 | 48 | | | 0,0 |
| ORGANISMES PUBLICS | | | | | 40,8 | |
| AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE | | | | | | |
| Redevance Prélèvement | 120 m ³ | 0,06 | 7,2 | 0 | | 10,0 |
| Redevance Pollution | 120 m ³ | 0,28 | 33,6 | | | 0,0 |
| Total | | | 120,8 | 46 | 166,8 | |
| | | | 120,8 | 46 | 166,8 | |
| Net à payer | | | | | 166,80 € | |

3.4 RECETTES

| Type de Recette | Exercice 2021 en € | Exercice 2022 en € | Variation en % |
|---|---------------------|---------------------|-------------------|
| Recettes vente d'eau aux usagers | 330 108,71 € | 391 650,26 € | 18,64% |
| dont abonnements | 222 206,81 € | 238 705,65 € | 7,42 % |
| Régularisation des ventes d'eau (+/-) | 0 € | | 0 % |
| Totale recettes de vente d'eau | 330 108,71 € | 391 650,26 € | 18,64 % |
| Recettes liées aux travaux | 9 889,66 € | 8 622,50 € | -12,81% |
| Contribution exceptionnelle du budget général | 0 € | | 0 % |
| Autres recettes (préciser) | 0 € | | 0 % |
| Total autres recettes | 9 889,66 € | 8 622,50 € | -12,81% |
| Total des recettes | 339 998,37€ | 400 272,76 € | 17,73 % |



4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES REALISES AU TITRE DU CONTROLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE POUR CE QUI CONCERNE LA MICROBIOLOGIE

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant. Il se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombres de prélèvements microbiologiques conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année}} \times 100$$

Trois prélèvements microbiologiques réalisés sur le réseau d'altitude au cours de l'année 2022 se sont révélés non-conformes d'où un résultat de 92% (voir bilan année 2022 en annexe). Il s'agissait de prélèvements réalisés sur les réservoirs de l'Echaillon et l'Aravet qui desservent uniquement les restaurants d'altitude.

Les réservoirs ont été vidés, désinfectés au chlore et remis en eau.

4.2 TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES REALISES AU TITRE DU CONTROLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE POUR CE QUI CONCERNE LES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES

Ce taux évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.

$$\frac{\text{Nombres de prélèvements physico chimiques conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements physico chimiques réalisés au cours de l'année}} \times 100$$

L'ensemble des prélèvements physico chimiques réalisés au cours de l'année 2022 se sont révélés conformes d'où un résultat de 100% (voir bilan année 2022 en annexe).

4.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements ;
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.



Calcul de l'indice**Partie A : Plan des réseaux (15 points)**

- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable.....10 pts/10
- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux 0 pts/5

Total.....10 /15**Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)**

- Existence d'un inventaire des réseaux.....10 pts/10
- Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux.....5 pts/5
- Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux.....15 pts/15

Total..... 30 /30**Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)**

- Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes.....7 pts/10
- Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.....0 pts/10
- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.....5 pts/10
- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur10 pts/10
- Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau 10 pts /10
- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement..... 10 pts/10
- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.....0 pts/10
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux..... 0 pts/5

Total..... 42 /75

**INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX
D'EAU POTABLE : 82/120**



4.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement net est un indicateur classique des performances d'un réseau eau potable. Il représente le rapport entre les volumes comptabilisés et les volumes mis en distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu}) \times 100}{\text{Volume produit} + \text{Volume importé}}$$

Pour mémoire, les rendements sont qualifiés de la manière suivante :

| Tranche de rendement | Qualificatif |
|----------------------|--------------|
| < 50 % | Très mauvais |
| 50 à 60 % | Mauvais |
| 60 à 70 % | Médiocre |
| 70 à 75 % | Moyen |
| 75 à 80 % | Bon |
| 80 à 85 % | Très bon |
| 85 à 90 % | Excellent |

Tableau 1 : Qualification des rendements (Source : Agence de l'Eau)

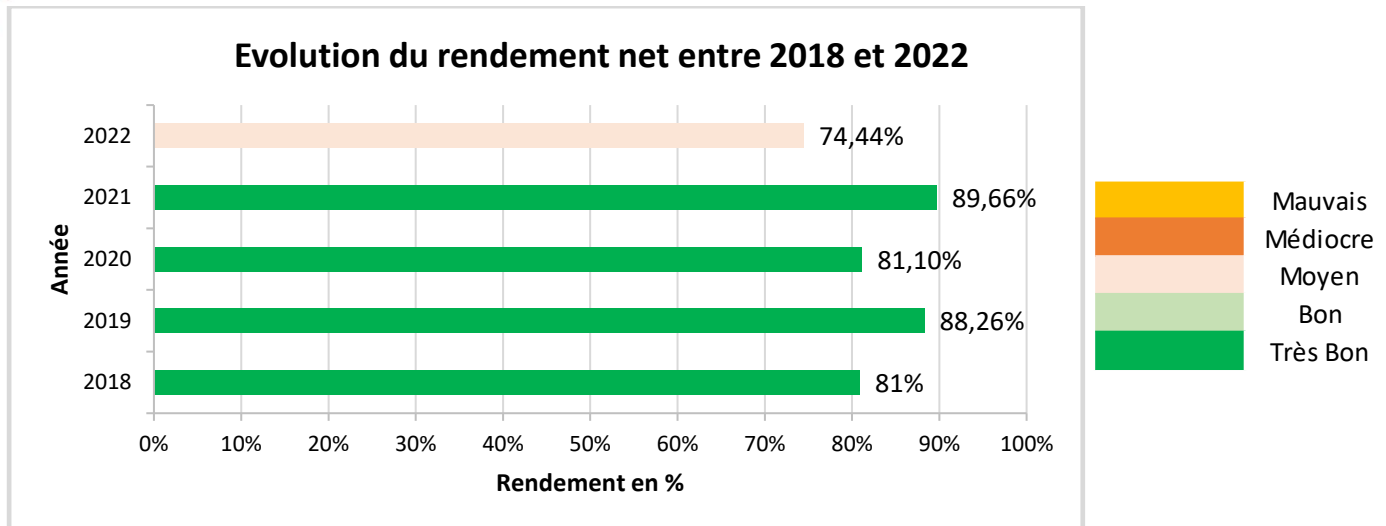
Les résultats de calcul du rendement depuis l'exercice de 2018 sont présentés dans le tableau et la figure ci-dessous.

Evolution du rendement net entre 2018 et 2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| Volume Produit | 348 194 m ³ | 376 678 m ³ | 349 405 m ³ | 289 360 m ³ | 322630 m ³ |
| Volume consommé domestique | 280 852 m ³ | 330 985 m ³ | 280 961 m ³ | 257 067 m ³ | 238174 m ³ |
| Volume consommé non domestique | 0 m ³ | 0 m ³ | 0 m ³ | 0 m ³ | 0 m ³ |
| Volume non comptabilisé | 400 m ³ | 400 m ³ | 400 m ³ | 400 m ³ | 400 m ³ |
| Volume de service | 120 m ³ | 1 072 m ³ | 2 008 m ³ | 1973 m ³ | 1605 m ³ |
| Rendement | 81% | 88,26% | 81,10% | 89,66% | 74,44% |

Calcul du rendement du réseau d'eau entre 2018 et 2022





Evolution des rendements entre les années 2018 et 2022

Le rendement du réseau d'eau potable est passé de 81 % en 2018 à 89,66 % en 2021 pour redescendre à 74,44 % en 2022 suite à une importante fuite sur le réseau. Le rendement 2022 est considéré comme un rendement Moyen selon les grilles de référence de l'Agence de l'eau.

4.5 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage au point de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé})}{365 \times \text{longueur du réseau en km}}$$

| Année | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Indice Linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) | 6,48 | 8,08 | 5,75 | 3,90 | 5,84 | 2,76 | 7,21 |

Une diminution de la valeur de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage des volumes consommés sur le réseau. Mais il ne prend aucunement en compte les volumes liés à des fuites sur le réseau.



4.6 INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION ET DE PERTES

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$ILC = \frac{\text{Volumés consommés autorisés (m}^3/\text{an)}}{365 \times \text{Longueur des conduites (km)}} \text{ En m}^3/\text{j/km}$$

Équation 1 : Indice linéaire de consommation

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est le volume d'eau consommée rapporté au linéaire de canalisation. Exprimé en m³/jour/km, il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution d'eau potable.

L'Indice Linéaire de Perte (ILP) est le volume de perte rapporté au linéaire de canalisation. Il se calcule par la formule suivante :

$$ILP = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volumés consommés autorisés (m}^3/\text{an)}}{365 \times \text{Longueur des conduites (km)}} \text{ En m}^3/\text{j/km}$$

Équation 2 : Indice Linéaire de Perte

Les indices linéaires de consommation et de pertes, selon les critères d'une étude Inter agences de l'Eau, permettent d'apprécier l'état global du réseau sur les bases suivantes :

| | Catégorie de réseau | Rural | Semi rural | Urbain |
|-----|---------------------|-------|---------------|--------|
| ILC | | < 10 | 10 < ILC < 30 | > 30 |
| ILP | Bon | < 1.5 | < 3 | < 7 |
| | Acceptable | < 2.5 | < 5 | < 10 |
| | Médiocre | < 4 | < 8 | < 15 |
| | Mauvais | > 4 | > 8 | > 15 |

Tableau 2 : Appréciation des ILC et des ILP en l/j/ml

Cette notion permet de rapporter le volume des pertes à l'importance du réseau et donc de comparer l'état physique de deux réseaux.

Le calcul et le suivi de l'évolution des indices précités entre les années 2017 et 2022 est présenté dans le tableau et le graphique ci-dessous :

| Année | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j) | 26,220 | 23,975 | 28,255 | 23,984 | 21,940 | 32,900 |
| Indice linéaire de perte (m ³ /km/j) | 8,081 | 5,704 | 3,775 | 5,843 | 2,750 | 7,21 |



La moyenne des indices linéaires de consommation calculés entre 2017 et 2022 est de 26,21 l/j/ml. Par conséquent le réseau d'eau potable peut être assimilé à un **réseau semi rural**.

L'indice linéaire de perte (ILP) calculé en 2017 est Mauvais. Il s'est ensuite amélioré en 2018 2019, pour redevenir Médiocre en 2020 et s'améliorer en 2021 en devenant Bon. En 2022, l'ILP redevient Médiocre.

4.7 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire du réseau renouvelé au cours des années } (N - 4 \text{ à } N) \times 100}{5 \times \text{Longueur du réseau de desserte au } 31/12/N}$$

En 2022, 596 mètres linéaires de conduite ont été renouvelés (rue de la Guisane intersection avec le chemin de Champ Féraud jusqu'à la RD 1091 puis tout le chemin du Moulin).

| Exercice | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Linéaire renouvelé en km | 0,075 | 0 | 0 | 0 | 0,167 | 0,429 |
| Taux moyen de renouvellement des réseaux | | 3,44 % | 0,07 % | 0,07 % | 0,15 % | 0,37% |

4.8 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

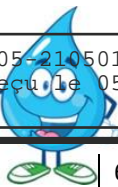
0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture





60 % Arrêté préfectoral

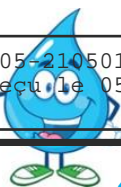
80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

| Captages | Etat d'avancement |
|-------------------|-------------------|
| Saint Joseph | 80% |
| Sieyes | 60% |
| Bessey | 60% |
| Verney | 40% |
| Gratar | 40% |
| Rochasset | 40% |
| Rocher Blanc | 40% |
| Clot de Borre | 40% |
| Marteau Amont | 40% |
| Marteau Aval | 40% |
| Pré de Jeanne | 40% |
| Rocher de l'Enfer | 50% |
| La Fermière | 40% |
| Goudissard | 40% |

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est resté à 46,9%.



**4.9****MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE**

Cet indicateur a pour but de mesurer l'implication sociale du service.

Entre en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

La formule de calcul est la suivante :

$$\frac{(\text{montants des abandons de créance} + \text{montants des versements à un fonds de solidarité})}{\text{volume facturé}}$$

Exprimé en €/m3, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau.

Le service de l'eau a procédé à des abandons de créances en 2022 pour un montant de 19 850,88€. Ces créances portaient sur les exercices 1996 à 2012. Aucun versement à des fonds de solidarité n'a eu lieu en 2022.

Les mesures à caractère social sont financées par le CCAS de la collectivité. Il y a des remboursements de facture d'eau pour les personnes âgées de plus 70 ans et non imposables. Des aides ponctuelles peuvent être versées aux personnes en difficultés qui ne remplissent pas ces conditions.

Pour l'année 2022, le montant des abandons de créance est de 0,083€/ m3.

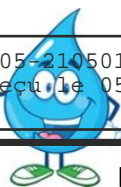
4.10 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité, pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés, permettant le financement des investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements).

| | Exercice 2022 |
|---|----------------|
| Encours de la dette en € (au 31/12) | 220 685,71 € |
| Capacité d'autofinancement brute (au 31/12) | - 251 079,00 € |
| Durée d'extinction de la dette en années | Sans objet |





La dégradation de la CAF brute est principalement due à une charge exceptionnelle de 484 190 € (condamnation judiciaire à payer une indemnité à certaines copropriétés pour le retard pris dans la mise en œuvre de la facturation à la consommation).

4.11 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1, exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service, mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommées.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente se calcule par la formule suivante :

$$\frac{(\text{Montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année N - 1})}{(\text{montant total TTC des factures émises au titre de l'année N - 1})} \times 100$$

| | Exercice 2021 |
|--|---------------|
| Chiffre d'affaires facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1 | 330 108,71 € |
| Taux d'impayé en % sur les factures d'eau | 0,31 % |

Le taux d'impayés sur les factures de 2021 est de 0,31 %.

Ainsi, le taux de recouvrement de 99,69 % est un taux très favorable.





Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2022

Exploitant : SALLE LES ALPES (MAIRIE DE LA) - Gestionnaire du réseau : SALLE LES ALPES (MAIRIE DE LA)

Protection des captages d'eau potable

14 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 3 Procédure(s) de protection terminée(s), 11 Procédure(s) de protection en cours,

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoque ont été retenues.

| Réseau(x) | Nb d'analyses | Nb de prélèvements non conformes | % de conformité |
|----------------------------------|---------------|----------------------------------|-----------------|
| CHEF LIEU LA SALLE LES ALPES | 24 | 0 | 100 |
| GAUDISSERT | 3 | 0 | 100 |
| RESTAURANT LE FREJUS CAFE | 1 | 0 | 100 |
| RESTAURANT L'ECHAILLON | 5 | 2 | 60 |
| RESTAURANT L'ARAVET ET LA CABANE | 5 | 1 | 80 |

Dureté

Mixéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

| Réseau(x) | Nb d'analyses | Moyenne | Mini | Maxi | conclusion |
|----------------------------------|---------------|---------|------|------|--------------------|
| CHEF LIEU LA SALLE LES ALPES | 8 | 16,9 | 13,3 | 21,4 | Eau peu calcaire. |
| GAUDISSERT | 1 | 31,1 | 31,1 | 31,1 | Eau très calcaire. |
| RESTAURANT LE FREJUS CAFE | NM* | NM* | NM* | NM* | NM* |
| RESTAURANT L'ECHAILLON | 2 | 13,4 | 13,2 | 13,6 | Eau peu calcaire. |
| RESTAURANT L'ARAVET ET LA CABANE | 2 | 26,9 | 25,7 | 28,1 | Eau calcaire. |

Nitrates

Elément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

| Réseau(x) | Nb d'analyses | Nb de prélèvements non conformes | Moyenne en mg/L | Mini en mg/L | Maxi en mg/L |
|----------------------------------|---------------|----------------------------------|-----------------|--------------|--------------|
| CHEF LIEU LA SALLE LES ALPES | 10 | 0 | 1 | 0,7 | 1,3 |
| GAUDISSERT | 1 | 0 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| RESTAURANT LE FREJUS CAFE | NM* | NM* | NM* | NM* | NM* |
| RESTAURANT L'ECHAILLON | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RESTAURANT L'ARAVET ET LA CABANE | 2 | 0 | 2 | 1,6 | 2,3 |

Fluor

Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

| Réseau(x) | Nb d'analyses | Nb de prélèvements non conformes | Moyenne en mg/L | Mini en mg/L | Maxi en mg/L |
|----------------------------------|---------------|----------------------------------|-----------------|--------------|--------------|
| CHEF LIEU LA SALLE LES ALPES | 3 | 0 | 0,03 | 0 | 0,08 |
| GAUDISSERT | NM* | NM* | NM* | NM* | NM* |
| RESTAURANT LE FREJUS CAFE | NM* | NM* | NM* | NM* | NM* |
| RESTAURANT L'ECHAILLON | 1 | 0 | 0,05 | 0,05 | 0,05 |
| RESTAURANT L'ARAVET ET LA CABANE | NM* | NM* | NM* | NM* | NM* |

Pesticides

Substance chimique utilisées pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

| Réseau(x) | Nb d'analyses | Nb de paramètres analysés | Nb de mesures non conformes | Concentration maxi rencontrée en µg/l |
|----------------------------------|---------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| CHEF LIEU LA SALLE LES ALPES | 5 | 936 | 0 | 0 |
| GAUDISSERT | NM* | NM* | NM* | NM* |
| RESTAURANT LE FREJUS CAFE | NM* | NM* | NM* | NM* |
| RESTAURANT L'ECHAILLON | 1 | 186 | 0 | 0 |
| RESTAURANT L'ARAVET ET LA CABANE | NM* | NM* | NM* | NM* |

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en février 2023

Conclusion sanitaire - Observations

La qualité de l'eau distribuée sur le réseau du restaurant l'Echaillon n'est pas satisfaisante et nécessite la mise en place d'un système de désinfection de l'eau avant distribution.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-a-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.





ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

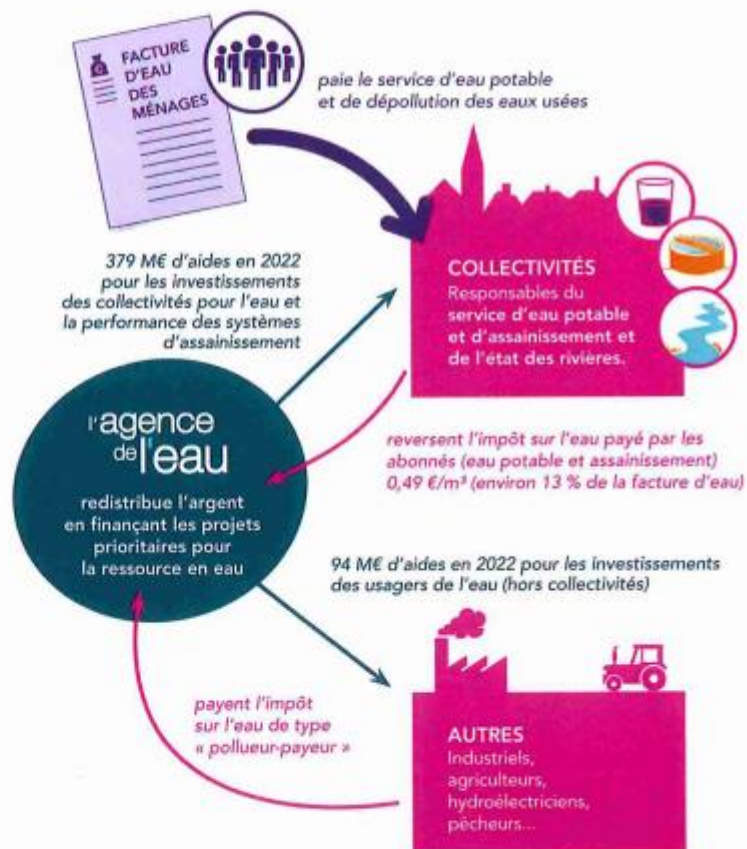
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,87 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 13 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sipea 2021.

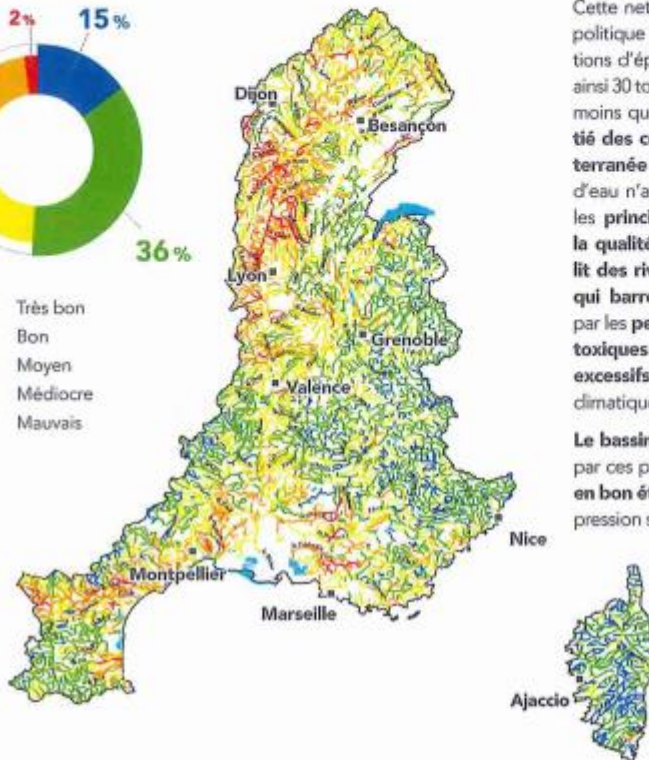
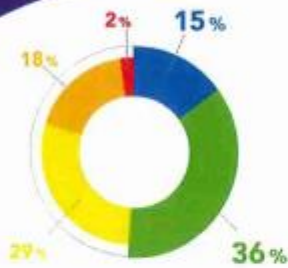


**SAUVONS
L'EAU!**



QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes





ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.



L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

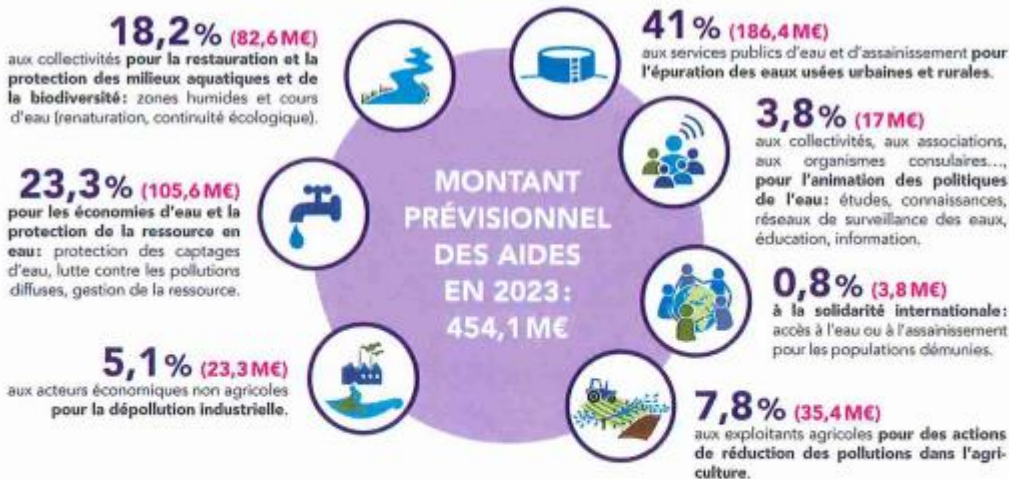
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux.** Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

